



# Section Vie Étudiante IFPEK

---

Présentation



# Objet :

---

Au regard de l'arrêté du 17 avril 2018 relatif aux conditions de fonctionnement des instituts paramédicaux, l'IFPEK a choisi d'installer une Section Vie Étudiante commune aux trois instituts : Pédicurie-podologie - Ergothérapie - Masso-kinésithérapie.

# Conditions de fonctionnement

---

- Cette section se réunit au moins 2 fois par an, sur proposition du directeur ou des étudiants représentés. (Les membres de l'instance sont convoqués dans un délai minimum de quinze jours calendaires)
- L'ordre du jour est préparé par le président et le vice président étudiant. Tout membre peut soumettre un point à l'ordre du jour (au plus tard 7 jours calendaires avant la réunion de la section).
- Le bilan annuel d'activité des réunions de la section relative à la vie étudiante est présenté devant l'ICOGI par le directeur de l'institut et mis à disposition des étudiants, de l'équipe pédagogique et administrative de l'institut.
- Le compte rendu, après validation par le président de la section, est adressé aux membres de la section. (dans les 40 jours calendaires qui suivent la réunion, le directeur de l'institut de formation fait assurer le secrétariat des réunions.)
- Cette section émet un avis les sujets relatifs à la vie étudiante au sein de l'institut, notamment :
  - L'utilisation des locaux et du matériel
  - Les projets extra "scolaires"
  - l'organisation des échanges internationaux

Socle :

---

## Section Vie Étudiante

- **10 représentants étudiants**

*Dont 1 vice président étudiant*

- **10 représentants du personnel**

*Dont la Direction Générale*

# Étudiants

## 6 représentants par IF

parmi les délégués des promotions élus aux 3 ICOGI.

2 par IF.

## 4 représentants des BDE

1 par association agréée

(qui ne soient pas déjà élus au ICOGI).

# Personnels

## **9 représentants salariés**

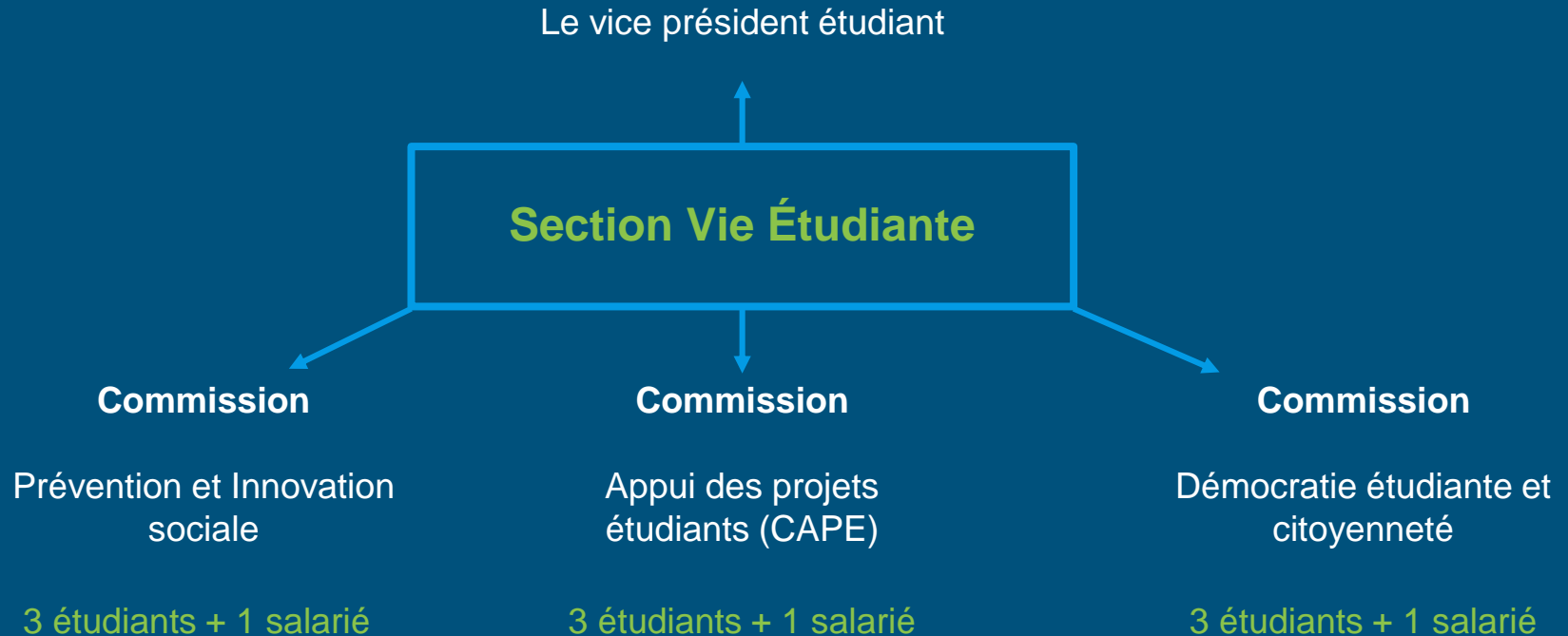
Des services supports et des instituts de formation :

Administratifs, Formateurs, Directeurs.

## **La Direction Générale**

Ou son représentant par délégation.

# Développement IFPEK



# Le vice président étudiant

---

## Rôle & missions :

- Il est le relai privilégié entre les étudiants, les élus étudiants, le personnel et la direction.
- Il co-construit avec la Direction Générale l'ordre du jour des réunions.
- En cas d'absence de la Direction Générale, il assure la présidence de la section.
- Il coordonne le collège des élus étudiants à la SVE et leur travail en commission.



# Les commissions



# Commission Prévention et Innovation sociale

---

## Rôle & missions :

- Référencer les actions de prévention et d'innovation sociale faites par les étudiants dans le cadre de leur projet ou les associations de l'IFPEK.
- Favoriser la mutualisation et l'interprofessionnalité des projets et des actions.
- Travailler en lien avec la commission CAPE sur les projets PCJS.
- Valoriser les projets et la réussite des actions de préventions et d'innovation sociale à l'IFPEK et auprès des partenaires.

# Commission Appui des projets étudiants (CAPE)

---

## Rôle & missions :

- Soutenir les étudiants et les associations dans le processus des demandes CAPE.
- Siéger lors des réunions de la CAPE pour délibérer sur les projets.
- Accompagner les associations et étudiants sur la gestion de leurs projets et assurer un suivi.
- Contrôler les retours des événements et l'utilisation des subventions CAPE

# Commission Citoyenneté et démocratie étudiante

---

## Rôle & missions :

- Assurer une veille sur les orientations et les actions des associations étudiantes représentatives (FNEK, FNEP, UNAAE, FAGE, FAHB, FEBER,...).
- Informer les étudiants sur l'actualité des organismes de tutelles touchant les formations paramédicales (ARS, Région, Universités,...).
- Coordonner avec les associations et les fédérations étudiantes les week-end de formation à l'IFPEK (WEF),
- Favoriser la participation des élus IFPEK au sein des instances représentatives locales et territoriales (CROUS, Universités,...).